

COMMUNIQUÉ FILPAC CGT / IMPRIM 33

IMPRIM 33 : NE PAS DÉTRUIRE UN OUTIL INDUSTRIEL ET DES EMPLOIS

L'audience au Tribunal de commerce de Bordeaux le 23 septembre 2025 devrait pouvoir accorder un délai court, strictement encadré afin d'éviter un gâchis social et économique. Les solutions n'ont pas pu être sérieusement étudiées, pire, des pistes permettant toute reprise d'activité ont été visiblement écartées.

Un savoir-faire utile au territoire... à la veille des élections municipales IMPRIM 33, imprimerie spécialisée dans les magazines publicitaires, les affiches électorales, les calendriers, etc, est un outil rare et stratégique en Gironde. Sa fermeture priverait notamment collectivités et démocratie locale d'un prestataire expérimenté.

Des faits qui interrogent et appellent vérifications : S'ils étaient avérés, ils trahiraient une stratégie de fermeture orchestrée et précipitée au détriment de l'emploi, là où un délai s'impose. Plusieurs éléments laissent douter de la volonté réelle du dirigeant de maintenir l'activité : clients orientés vers la concurrence (groupe SPRINT) avant toute décision judiciaire, planning vidé, enseigne retirée. Par ailleurs, le dirigeant s'est accordé une semaine de congés début septembre (en pleine période censée trouver un repreneur) et vient d'annoncer une nouvelle semaine d'absence juste après l'audience du 23 septembre. Sommes-nous dans une faillite organisée ? Qui est à l'affût pour finir de récupérer éventuellement le portefeuille client à la barre du TC au dernier moment, celui qui a fait acte de candidature avant de se rétracter, le groupe SPRINT ? Pourquoi la holding ADRILYS FINANCIÈRE et la SCI ADRILYS ne sont pas intégrés dans le périmètre du redressement judiciaire d'avril 2025 ?

IMPRIM 33 n'est pas en faillite ! Des éléments plaident et plaide encore pour examiner une poursuite temporaire et non une liquidation immédiate, quand bien même le dirigeant se dit

Plusieurs éléments laissent douter de la volonté réelle du dirigeant de maintenir l'activité (...)

fatigué et veut tirer seul le rideau. Quand bien même les salariés sont écœurés des manœuvres auxquelles ils assistent ! De plus, le contexte marché évolue : l'arrêt gouvernemental de l'expérimentation désastreuse pour l'emploi « Oui Pub », à compter de mai 2025, doit contribuer à relancer la demande de supports papier. Un potentiel pas du tout intégré dans les analyses ayant conclu hâtivement à l'absence de perspectives.

Nous demandons au Tribunal, aux pouvoirs publics et à l'administrateur de s'assurer qu'il a été réellement recherché de rétablir l'attractivité du site et le maintien des emplois pour favoriser l'intérêt d'un repreneur. Accorder un délai aurait du sens pour permettre la formalisation d'offres crédibles et la remobilisation commerciale notamment sur les marchés publics/électorales et la publicité non adressée. Sans préjuger des initiatives que les salarié·e·s pourraient encore prendre, et dans le respect de leur autonomie, nous demandons aux autorités administratives et judiciaires compétentes d'examiner l'ensemble des voies de droit disponibles (mesures conservatoires, continuité limitée d'activité, accompagnement public).

La survie de cet outil industriel passe également par la mobilisation des élu·e·s locaux et nationaux : la disparition d'IMPRIM 33 affaiblirait une forme de souveraineté d'impression du territoire (affiches électorales, programmes municipaux, bulletins d'information).

Les salarié·e·s ont tenu leur part du contrat, maintenu la qualité et la satisfaction clients. Leur conseil, Maître Burucoa, portera leur colère à l'audience du 23 septembre 2025. Les salarié·e·s sont profondément écoeurés de constater qu'un employeur puisse décider seul de « baisser le rideau », en laissant porter à la collectivité sa décision. Il est anormal que ce choix individuel se traduise par une liquidation précipitée, alors même que des perspectives existent.

Le Syndicat du Livre de Bordeaux œuvre pour la pérennité des savoir-faire, des emplois et pour une industrie responsable et ancrée localement.